

# PÉTITION MUTUELLE

Mesdames et messieurs les dirigeants de Gfi,

En tant que signataire de la présente pétition, je soutiens l'action de l'intersyndicale (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, SUD GFI) qui s'est constituée pour contrer les propositions de la direction en termes de financement de la mutuelle santé.



**En tant que salarié-e de Gfi, je juge les propositions de la direction inacceptables pour les raisons suivantes :**

- 1)** Celles-ci remettent en cause la notion de **protection « famille »** qui est un des piliers de notre système de protection sociale.
- 2)** Celles-ci vont à l'encontre du **principe de solidarité** puisque ce sont les plus bas salaires qui supporteront les plus fortes augmentations de cotisations (pouvant dépasser les 40 € mensuels).
- 3)** Celles-ci exonèrent de leur devoir de solidarité les plus **gros salaires** qui seront dispensés de cotisations sur la tranche la plus élevée de leurs revenus (tranche C du salaire, au-delà de 12 680 euros par mois).
- 4)** Celles-ci dispensent **l'employeur** de sa contribution à l'effort collectif puisqu'il se désengagera à hauteur de 200 000 € du financement du système de santé, alors que les dépenses médicales représentent une part sans cesse croissante dans le budget des ménages.



**Je demande à la direction de revenir à un mode de financement équitable** où chacun cotise selon ses moyens (proportionnellement à son salaire), excluant toute cotisation assise sur le PMSS, et qui ne remette pas en cause la notion de protection « famille ».

**Je demande à la direction de renoncer à faire des économies sur le financement de notre système de santé.**

**Je donne mandat à l'intersyndicale** pour faire aboutir les négociations à venir vers un accord qui prenne en compte l'ensemble des remarques formulées dans la présente pétition.

Nom	Prénom	Signature

A transmettre à [cfdtgfi@yahoo.fr](mailto:cfdtgfi@yahoo.fr) par courriel  
ou via les photocopieurs qui disposent d'une fonction de numérisation.

# CARTE TR

## Rematéralisation

La CFDT reconnaît que la carte tickets restaurant (TR) électroniques est un moyen de paiement satisfaisant pour un certain nombre de salarié-e-s, et nous nous réjouissons pour eux. Mais il reste tellement de cas où les salarié-e-s ne peuvent pas disposer de leur argent... C'est auprès de ces salarié-e-s que la CFDT reste mobilisée.



### Revendication de la CFDT : Rematéralisation gratuite et sans plafond.

Afin que les salarié-e-s puissent disposer de leur argent, la CFDT revendique la gratuité de la rematéralisation des TR et cela sans plafond.



**Les frais d'expédition sont pris en charge  
= gratuit pour les salarié-e-s**

# PÉNIBILITÉ



## Prévenir la pénibilité

Les salarié-e-s connaissent dans leurs conditions de travail un facteur plus ou moins important de pénibilité au travail. A gfi ce peut être lié au travail de nuit et/ou posté, et plus rarement au port de charges lourdes, ou encore aux substances ou préparations chimiques manipulées. L'employeur doit prendre en compte et prévenir la pénibilité, et mettre en place un compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P), ou encore un accord ou plan d'actions sur la pénibilité au travail.



## Compte personnel de prévention

L'employeur doit s'impliquer dans une démarche d'évaluation des risques au sein de l'entreprise afin de réduire la pénibilité du travail des salarié-e-s. A cet effet, un décret a rendu la tenue du compte personnel de prévention de la pénibilité **obligatoire depuis le 1er janvier 2015** pour certains facteurs de pénibilité (travail de nuit, en milieu hyperbare, travail répétitif et travail en équipes successives alternantes de type 2x8, 3x8). En 2016, plusieurs autres facteurs de pénibilité seront pris en compte : port de charges lourdes, postures pénibles, exposition de fortes chaleurs ou au froid, exposition à des vibrations ou à des agents chimiques dangereux.

Le compte pénibilité, comment ça marche depuis la réforme du 17 août 2015 ? Comment recenser les postes concernés ? Comment évaluer la pénibilité au travail ? Comment calculer la pénibilité au travail ? Qu'en est-il de la prise en compte de la pénibilité pour la retraite des salarié-e-s ?

**Ces questions doivent faire l'objet de négociations.**

# RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

## Le plan de la CFDT pour sauver les retraites complémentaires



INTERVIEW - Alors que les négociations sur les retraites complémentaires reprennent le 16 octobre, Laurent BERGER, le secrétaire général de la CFDT présente une alternative au projet patronal d'abattements liés à l'âge de départ à la retraite.

**EN SAVOIR PLUS ▶**

<http://www.lesechos.fr/economie-france/social/021345912636-laurent-berger-nous-refusons-detre-accules-a-negocier-sur-les-propositions-patronales-1158056.php>

# TEMPS DE TRAVAIL

## Comment qualifier le temps de déplacement domicile-client ?

PUBLIÉ LE 23/09/2015 À 11H26 PAR **Service juridique-CFDT**



Lorsque les salarié-e-s n'ont pas de lieu de travail habituel, le temps de déplacement entre le domicile et le lieu d'intervention chez le client doit être considéré comme du temps de travail. C'est ce que vient de préciser le Cour de justice de l'Union européenne. Une décision qu'on ne peut que saluer, dans la mesure où elle protège la santé de ces salarié-e-s et leur droit au repos. Mais elle devrait rester cantonnée au cas des salarié-e-s sans lieu de travail habituel et ne sera, en tout état de cause, pas applicable dans l'immédiat en droit français. *CJUE, 10.09.2015, C-266/14.*

**EN SAVOIR PLUS ▶**

[https://www.cfdt.fr/portail/le-carnet-juridique/fil-d-actualites/temps-de-travail-comment-qualifier-le-temps-de-deplacement-domicile-client-srv1\\_295738](https://www.cfdt.fr/portail/le-carnet-juridique/fil-d-actualites/temps-de-travail-comment-qualifier-le-temps-de-deplacement-domicile-client-srv1_295738)

# QUI EST MA RRH ?

## Responsables Ressources Humaines

De nombreux salarié-e-s de l'établissement gfi informatique Île-de-France ne connaissent pas le nom de leur RRH. Aussi, vos Délégué-e-s du Personnel (DP) CFDT sont allé-e-s chercher l'information :



IES et TP	Caroline Le Ribault	01 44 04 52 27
BFA	Valérie Brechemier	01 44 04 52 58
Microsoft, Oracle Applications	Dominique Moog	01 30 70 31 40 ou 01 44 04 50 30
SAP	Delphine Cros	01 30 70 31 40 ou 06 87 28 43 51
Overheads	Sandra Dudemaine	01 44 04 52 29

Les DP CFDT ont demandé que ces informations apparaissent sur l'intranet gfi.



L'information apparaît dans l'entête de votre menu Cra35. Vous y retrouvez les noms de vos assistant(e)s, manager(s), gestionnaire de paie et responsable RH.

## GFI IDF

### Augmentation de la subvention sport

Vos élus CFDT, Consuelo et Ibrahima ont été parmi les fervents défenseurs de l'augmentation de la subvention sport. Elle passe de de 100€ à 140€ (toujours dans la limite de 40% de votre facture).



# CONTACT CFDT

Pour être régulièrement informé-e, par vos représentant-e-s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à [cfdtgfi@yahoo.fr](mailto:cfdtgfi@yahoo.fr) avec une adresse privée autre que [xxxxx@gfi.fr](mailto:xxxxx@gfi.fr).

## Site de la CFDT gfi

<http://cfdtgfi.jimdo.com/>

## Vos représentant-e-s CFDT

**UES Gfi Informatique** Catherine LINTIGNAT [cfdtgfi@yahoo.fr](mailto:cfdtgfi@yahoo.fr) 06 45 81 26 02

### GFI INFORMATIQUE

<b>Est</b>	Fabrice DEMORI	<a href="mailto:f.demori@hotmail.fr">f.demori@hotmail.fr</a>	
<b>Ile de France</b>	Consuelo FELIU LLOMBART	<a href="mailto:cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr">cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr</a>	
	Valérie DEFLANDRE	<a href="mailto:cfdt.valerie@gmail.com">cfdt.valerie@gmail.com</a>	
<b>Méditerranée</b>	Christophe SIMON	<a href="mailto:cfdt.med@gmail.com">cfdt.med@gmail.com</a>	07 81 75 43 01
<b>Nord</b>	Christian TANGHE	<a href="mailto:cfdtnord@free.fr">cfdtnord@free.fr</a>	
<b>Ouest</b>	Gaétan RYCKEBOER	<a href="mailto:ouest.cfdtgfi@gmail.com">ouest.cfdtgfi@gmail.com</a>	
<b>Rhône Alpes</b>	Contact CFDT	<a href="mailto:cfdtra@yahoo.fr">cfdtra@yahoo.fr</a>	
<b>Sud-Ouest</b>	Contact CFDT	<a href="mailto:cfdt.gfi.sudouest@gmail.com">cfdt.gfi.sudouest@gmail.com</a>	

### GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon	Stéphane GLAÇON	<a href="mailto:cfdt.gfi.ip@gmail.com">cfdt.gfi.ip@gmail.com</a>	06 43 04 34 68
Lille	Philippe BUGES	<a href="mailto:ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com">ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com</a>	

### GFI PROGICIELS

Reims	Luc FOURNIER	<a href="mailto:cfdtprogiciels@yahoo.fr">cfdtprogiciels@yahoo.fr</a>
-------	--------------	--

### Hors UES

<b>COGNITIS</b>	Sébastien LACREU	<a href="mailto:cfdt.cognitis@gmail.com">cfdt.cognitis@gmail.com</a>
<b>GFI CHRONO TIME</b>	Tomas RODRIGUEZ	<a href="mailto:cfdt.gct@gmail.com">cfdt.gct@gmail.com</a>
<b>GFI CONSULTING</b>	Yassine FARES	<a href="mailto:cfdt_consulting@yahoo.fr">cfdt_consulting@yahoo.fr</a>
<b>GFI BUS National / Paris</b>	Jerome LEGAST	<a href="mailto:cfdt.gfi.bus@gmail.com">cfdt.gfi.bus@gmail.com</a>
<b>GFI BUS Toulouse Bordeaux</b>	Didier GUERIN	<a href="mailto:cfdt.gfi.bus@gmail.com">cfdt.gfi.bus@gmail.com</a>
<b>GFI INFOGEN SYSTEM</b>	Contact CFDT	<a href="mailto:cfdt.infofen@gmail.com">cfdt.infofen@gmail.com</a>

